

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20211203-D2021_11_1-DE
Regu le 17/12/2021

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2021_11_1

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 03 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Novembre 2021

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Déclassement du
chemin rural Chemins ruraux :
Déclassement du chemin
communal parcelle B1086 lieu
dit Les Grands Bois, parcelle
AA114-A2845 lieu dit Les
Chaumes**

Pouvoirs :

Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la délibération 2015-12-2 relative à l'acquisition des parcelles liées au projet RD35
Vu le projet de déclassement du chemin communal parcelle B1086 lieu-dit Les Grands Bois, parcelle AA114-A2845 lieu-dit Les Chaumes, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Monsieur le Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal 2020-9-8 en date du 8 10 2021, approuvant le projet de déclassement du chemin communal et décidant le lancement d'une enquête publique,
Vu l'arrêté du Maire 2021-78 en date du 14 10 2021 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement du chemin communal,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 novembre 2021 au 17 novembre 2021 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le déclassement du chemin communal parcelle B1086 lieu-dit les grands Bois et parcelle AA114-A2845 ;

APPROUVE le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;

AUTORISE l'aliénation de cette parcelle ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente de cette parcelle ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire,
Michel CARTERET**

Emis le 03/12/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 17/12/2021

